



Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Paris, le 3 août 2022

Monsieur le Ministre,

Nous vous interpellons aujourd'hui au sujet de l'accord de libre-échange conclu le 30 juin 2022 entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande et des risques que celui-ci fait peser sur l'agriculture française et la souveraineté alimentaire de la France.

En effet, ce nouvel accord commercial permet des accès facilités au marché européen et français pour les produits laitiers et les viandes bovines et ovines néo-zélandais.

Actuellement, l'Union européenne exporte vers la Nouvelle-Zélande des marchandises d'une valeur de 5,5 milliards d'euros par an, et importe des produits néo-zélandais pour 2,3 milliards d'euros, soit une balance commerciale bénéficiaire pour l'Union européenne. Mais dans le secteur agricole et alimentaire, la Nouvelle-Zélande est bénéficiaire de 750 millions d'euros. En ouvrant de nouveaux quotas d'importation, avec des droits de douane réduits pour certains produits agricoles, et en donnant un accès substantiel au marché de l'Union Européenne sur des produits déclarés sensibles avec des contingents tarifaires supplémentaires pour les produits laitiers, la viande bovine et la viande ovine, l'accord signé entre la Commission européenne et la Nouvelle-Zélande va renforcer ces flux commerciaux et contribuer à dégrader la balance commerciale européenne sur les produits agroalimentaires.

L'élevage français, notamment ovin, ne peut pas servir de monnaie d'échange ou de variable d'ajustement pour un accord commercial qui concerne un grand nombre de secteurs économiques !

Dans son volet purement agricole, cet accord représente ainsi une menace pour un certain nombre d'exploitations alors que la profession et tous les acteurs du secteur se battent pour relever le défi du renouvellement des générations (un agriculteur sur deux devrait partir en retraite d'ici à 2030) et nous permettre de continuer à manger français demain.

De plus, l'accord ne pose aucune contrainte en ce qui concerne la réciprocité des normes, à l'exception des antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance (déjà prévu dans la législation européenne mais pas mis en œuvre). Ce type d'importations inquiète donc les agriculteurs français, qui craignent une concurrence déloyale qui se fera à leur détriment, spécialement quand il leur est impossible de produire dans les mêmes conditions que leurs concurrents, alors qu'un grand nombre d'entre eux se trouvent déjà dans une situation économique fragile. C'est une question d'équité, de réciprocité et de compétitivité pour notre modèle agricole qui fait notre fierté, est un moteur de nos exportations et permet d'assurer à notre population l'accès à une nourriture de qualité.

Il implique également des risques sanitaires pour les consommateurs, qui se verront proposer des produits non soumis aux mêmes normes que les produits européens. Les éleveurs néo-zélandais peuvent par exemple utiliser dans leurs prairies d'élevage des herbicides nocifs interdits à l'échelle européenne.

Cet accord pose également de réelles difficultés en matière environnementale, en favorisant l'importation de dizaines de milliers de tonnes de produits laitiers, viandes ovines et bovines venues de l'autre bout du monde. Quelle est la plus-value climatique ou écologique d'un accord qui augmente les quotas à tarifs douaniers très réduits sur le lait ou les viandes ovines et bovines en provenance d'un pays qui se trouve à plus de 18 000 km et 84 jours de bateau cargo ?

Cet accord soulève enfin de sérieuses interrogations sur les ambitions de la France et de son Gouvernement en matière de souveraineté alimentaire et de préservation de notre agriculture française, alors que cet accord a été signé durant la présidence française de l'Union européenne.

Soucieux de la protection des consommateurs français et du respect du travail des éleveurs et agriculteurs français qui nous procurent jour après jour des produits de qualité, nous vous adressons ce courrier afin de demander au Gouvernement de soumettre à la ratification du Parlement cet accord de libre-échange Union Européenne / Nouvelle-Zélande qui touche à la souveraineté alimentaire de notre pays, et surtout quelle méthode il compte employer afin de s'assurer que les risques sanitaires et économiques qu'il comporte soient écartés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Députés cosignataires :

Fabien DI FILIPPO (Moselle), Emmanuelle ANTHOINE (Drôme), Thibault BAZIN (Meurthe-et-Moselle), Valérie BAZIN-MALGRAS (Aube), Anne-Laure BLIN (Maine-et-Loire), Emilie BONNIVARD (Savoie), Jean-Yves BONY (Cantal), Ian BOUCARD (Territoire de Belfort), Jean-Luc BOURGEAUX (Ille-et-Vilaine), Xavier BRETON (Ain), Hubert BRIGAND (Côte d'Or), Fabrice BRUN (Ardèche), Dino CINIERI (Loire), Eric CIOTTI (Alpes-Maritimes), Pierre CORDIER (Ardennes), Josiane CORNELOUP (Saône-et-Loire), Marie-Christine DALLOZ (Jura), Vincent DESCOEUR (Cantal), Julien DIVE (Aisne), Francis DUBOIS (Corrèze), Virginie DUBY-MULLER (Haute-Savoie), Pierre-Henri DUMONT (Pas-de-Calais), Jean-Jacques GAULTIER (Vosges), Philippe GOSSELIN (Manche), Justine GRUET (Jura), Victor HABERT-DASSAULT (Oise), Meyer HABIB (8ème circonscription des Français établis hors de France), Michel HERBILLON (Val-de-Marne), Patrick HETZEL (Bas-Rhin), Philippe JUVIN (Hauts-de-Seine), Mansour KAMARDINE (Mayotte), Marc LE FUR (Côtes-d'Armor), Véronique LOUWAGIE (Orne), Emmanuel MAQUET (Somme), Alexandra MARTIN (Alpes-Maritimes), Frédérique MEUNIER (Corrèze), Maxime MINOT (Oise), Yannick NEUDER (Isère), Jérôme NURY (Orne), Eric PAUGET (Alpes-Maritimes), Isabelle PERIGAULT (Seine-et-Marne), Christelle PETEX-LEVET (Haute-Savoie), Alexandre PORTIER (Rhône), Vincent ROLLAND (Savoie), Raphaël SCHELLENBERGER (Haut-Rhin), Vincent SEITLINGER (Moselle), Nathalie SERRE (Rhône), Michèle TABAROT (Alpes-Maritimes), Jean-Pierre TAITÉ (Loire), Jean-Louis THIERIOT (Seine-et-Marne), Isabelle VALENTIN (Haute-Loire), Pierre VATIN (Oise), Antoine VERMOREL-MARQUES (Loire), Jean-Pierre VIGIER (Haute-Loire), Stéphane VIRY (Vosges)